

## Les artisans du bâtiment totalement sensibilisés à la prévention des risques professionnels

La CAPEB et la CNATP (Chambre Nationale de l'Artisanat des Travaux publics et du Paysage) révèlent aujourd'hui les résultats de l'enquête nationale sur la santé et la sécurité au travail dans les entreprises artisanales du bâtiment. Réalisée par l'IRIS-ST, l'expert santé sécurité by CAPEB & CNATP, en partenariat avec l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) auprès de chefs d'entreprises employant de 0 à 19 salariés, cette étude identifie les connaissances, les attentes, les besoins, les pratiques mais également les freins des entreprises artisanales du BTP et du Paysage en matière de gestion des risques professionnels et plus généralement de santé au travail. Si une majorité d'entre elles se déclare sensibilisée au sujet, les entreprises répondantes font néanmoins état d'un besoin d'accompagnement sur les sujets techniques.

### Des entreprises concernées par les enjeux de prévention

En majorité, les entreprises interrogées ont conscience des risques auxquels elles sont soumises lors de leur activité. Les entreprises sont en effet près de 85 % à se sentir concernées par le sujet (41% très concernées et 44% plutôt concernées). A noter qu'elles sont 75% à se déclarer plutôt bien ou tout à fait informées sur ces enjeux.

### Une bonne identification des risques professionnels

La majorité des artisans connaît et identifie clairement les risques professionnels inhérents à l'exercice de leur métier. L'étude révèle également que les risques identifiés sont en cohérence avec les principales causes d'accident du travail du secteur. Pour 57%, ils sont liés aux chutes de hauteur, 54% pointant des contraintes physiques et 32% ciblant les machines à outils.

### La connaissance du métier au service de l'identification des risques

Pour 93% des répondants, la connaissance du métier est un élément déterminant pour évaluer et identifier les risques professionnels qu'ils rencontrent, tandis que 68% identifient les risques grâce aux échanges et à la discussion avec leurs pairs. 56% déclarent que la rédaction du document unique leur est utile. 76% l'ont réalisé, ce qui témoigne de l'intérêt de cet outil en matière de prévention.

### Des actions de prévention liées à la performance de l'entreprise

La majorité des actions organisationnelles mises en place sont réalisées dans la perspective d'augmenter la performance et la qualité de travail de l'entreprise. On constate en effet que le rangement du chantier (80%), la vérification des outils (66%) et du véhicule (58%), la présence d'une trousse de secours (83%) et d'un extincteur (59%) sont des actions les plus mises en place. En revanche, les notices, un accueil formalisé des nouveaux collaborateurs ou encore une campagne d'affichage interne sont peu ou jamais mis en place.

### Les difficultés des entreprises dans la mise en place d'actions de prévention

Les difficultés sont liées au manque de temps pour 55%, à la complexité des démarches administratives pour 46% et enfin à la complexité de la réglementation en vigueur pour 52%.

### Des salariés conscients et moteurs sur le sujet

D'après les chefs d'entreprises, leurs salariés sont souvent conscients des risques sur le chantier (45%), sont intéressés par le sujet et ont envie d'échanger (24%), mais trouvent les solutions de prévention trop contraignantes (43%).

### Des artisans en quête d'appui technique

Les chefs d'entreprise souhaitent être ponctuellement accompagnés lors d'accidents graves ou sur une thématique précise, ou encore pour les aider à installer une démarche de prévention plus durable, et enfin par l'envoi de documentation et ou la mise en place d'une veille réglementaire. En termes d'outils, ils sont 54% à demander des aides financières, 46% des kits de communication par métier et enfin 30% des modes opératoires pour leurs chantiers.

### Verbatims

« Les TPE du BTP n'ont pas de ressources internes dédiées aux questions de santé et sécurité. Il est donc essentiel de connaître leurs besoins afin de mettre ensuite à leur disposition les informations et outils qu'elles attendent. C'est tout le rôle de l'IRIS-ST et tout l'objectif qu'avait la CAPEB lorsqu'elle a créé cet outil. L'étude réalisée aujourd'hui en partenariat avec l'OPPBTP confirme que les chefs d'entreprise artisanaux du bâtiment – qui partagent les risques professionnels avec leurs salariés sur leurs chantiers et dans leurs ateliers – sont sensibilisés et impliqués dans la prévention et en quête d'appui technique principalement. Et, avec l'IRIS-ST, l'expert santé sécurité by CAPEB & CNATP, c'est ce que nous leur apportons et continuerons à leur apporter » explique Jean-Christophe REPON, Président de la CAPEB.

« Les chefs d'entreprises artisanales, quotidiennement aux côtés de leurs compagnons sur les chantiers, sont conscients, sensibles et vigilants à la prévention des risques professionnels et les intègrent systématiquement au fonctionnement de l'entreprise. Si nous n'avons pas de services spécialisés sur la santé au travail dans nos entreprises, nous pouvons nous appuyer sur l'IRIS-ST pour développer et créer des solutions adaptées à nos TPE afin de réduire le risque d'accidents, améliorer les conditions de travail et faciliter l'accès à la prévention des risques professionnels des entreprises artisanales du BTP et du Paysage. » ajoute Françoise DESPRET, Présidente de la CNATP.

« Cette étude nous confirme que les entreprises artisanales ont connaissance des risques présents dans leur activité. Le chef d'entreprise a une relation de proximité avec ses salariés. Il est présent avec eux au quotidien sur les chantiers. Cette proximité et cette implication sur le terrain expliquent entre autres, la mise en place d'actions de prévention ayant un impact direct sur les conditions de travail sur chantier et/ou en atelier. Un grand nombre d'outils existent déjà auprès de chacun des partenaires, l'objectif est donc d'améliorer leurs promotions en prenant en compte les besoins évoqués et ainsi de permettre au chef d'entreprise un gain de temps sur certains aspects administratifs de la prévention. L'Iris-ST va poursuivre son travail pour adapter l'information aux entreprises artisanales en gardant cette approche métier souhaitée par les entreprises artisanales. » explique **David MORALES, Trésorier d'IRIS-ST.**

« A l'OPPBTP, nous partageons les résultats de cette étude, l'envie d'aller plus loin en prévention. Conscients du chemin qu'il reste à faire, à travers notre plan stratégique @Horizon 2025, nous renforçons notre accompagnement sur le terrain, en aidant concrètement les entreprises et plus particulièrement les TPE à identifier les risques de leurs métiers en leur proposant des solutions pratiques, faciles à mettre en place. Pour compléter cet accompagnement et aider toutes les entreprises, nous alimentons quotidiennement en information et en conseils notre site préventionbtp.fr et notre application « Check Chantier ». Également, notre service EnDirect permet de répondre aux questions prévention des TPE. Enfin, comme le souligne l'étude, parce que la prévention est souvent appréhendée comme un sujet contraignant et réglementaire, nous tenons à faire changer de regard sur celle-ci en l'envisageant, non plus comme un coût, mais comme une opportunité de gagner en performance économique » **Paul DUPHIL, Secrétaire général de l'OPPBTP**

## [\*\*Résultats détaillés de l'étude disponibles ici\*\*](#)

### **À propos de la CAPEB**

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises à ce jour). Les entreprises employant jusqu'à 10 salariés représentent dans le bâtiment :

621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés

518 599 salariés, soit 47 % des salariés du bâtiment

60 000 apprentis formés

Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)

### **À propos de la CNATP**

Crée en 1993, la Chambre nationale de l'artisanat des Travaux publics et du Paysage (CNATP) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage. Ces deux métiers regroupent plus de 20 activités. ([www.cnatp.org](http://www.cnatp.org)). On compte :

61179 entreprises de Travaux publics et de Paysage.

92,6 % de ces entreprises sont artisanales (moins de 20 salariés).

31663 entreprises sont Travaux publics soit 91,74 % du secteur,

25690 entreprises sont Paysagistes soit 96,34 %.

Les effectifs salariés des entreprises de Travaux publics de moins de 20 salariés sont de 76077.

### **À propos de l'IRIS-ST**

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation en Santé et en Sécurité au Travail) créé en 2007 par la CAPEB et la CNATP, se consacre intégralement aux questions de prévention des risques dans l'artisanat du bâtiment. Grâce à sa connaissance du monde artisanal, l'IRIS-ST développe et met à disposition des artisans des solutions et des outils adaptés, en privilégiant une approche métier. Accompagner, informer, rechercher des équipements innovants, créer des outils ou encore mener des études ciblées sont autant d'actions réalisées par IRIS-ST, en partenariat avec de nombreux acteurs du secteur. L'IRIS-ST s'attache ainsi à apporter des réponses claires et opérationnelles aux artisans pour maîtriser les risques auxquels ils sont exposés.

### **À propos de l'OPPBTP**

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'expertise pour identifier les solutions de prévention, la promotion en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'accompagnement des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un véritable levier de performance et de progrès.